

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 15 MARS 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 – 16 - PISCINE MUNICIPALE - GRATUITÉ PENDANT L'OPÉRATION « 10 JOURS SANS ÉCRAN »

Rapport présenté par Madame DARSAUT, conseillère municipale :

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a prévu de s'inscrire dans le projet « 10 jours sans écran », qui aura lieu du mardi 7 au jeudi 16 juin 2022.

Des propositions d'activités « alternatives » (aux écrans) permettront aux familles de « sortir jouer ». Un défi est ainsi instauré pour les enfants des écoles orthéziennes publiques.

La piscine municipale est un lieu privilégié à cet effet.

Ainsi, il est proposé la gratuité de la piscine municipale pour les enfants âgés de 6 à 12 ans qui participent au défi durant cette période.

Le carnet de bord, remis à chaque enfant participant à cette opération, sera présenté au personnel de l'accueil de la piscine et un ticket d'entrée, délivré par cet agent, justifiera la présence des enfants dans le bassin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette opération.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 15 mars 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Affiché en Mairie le 21 MARS 2022

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

